SAS A. DE FUSSIGNY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 000 €
Siège social : 17 Rue des Gabariers, 16100 COGNAC
RCS ANGOULEME 501 302 129

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE 07 SEPTEMBRE

A DIX SEPT HEURES

Au siège de la Société, 17 Rue des Gabariers, 16100 COGNAC

PROCES VERBAL
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

L'associé unique de la Société A. DE FUSSIGNY est en possession des documents prévus aux statuts de la société.

Le Commissaire aux comptes présent et participant à l'assemblée :

CSA AUDIT, Monsieur Sébastien SULLAM, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

Monsieur Thomas GONON préside la séance en sa qualité de Président.

Puis le Président déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été adressés par voie électronique aux associés, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 ;
- Quitus au Président et au Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice
- Renouvellement du mandat du Président
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31 mars 2026 ;
- Compte annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2026 ;
- Rapport de gestion du Président
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 alinéa 4 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026
- Texte des projets de décisions.

Le Président met successivement aux voix les décisions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'associé unique après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 d'une durée de 12 mois, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte net comptable de 45 552 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'associé unique prend acte de l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, Il donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 mars 2026 et au Commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat net comptable de – 45 552 € en report à nouveau pour – 45 551,55 €, portant ainsi les capitaux propres à 2 206 679 euros.

L'associé unique prend acte de ce qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des cinq derniers exercices sociaux.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 alinéa 4 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

La durée du mandat du Président confié à Monsieur Thomas GONON expire le 31 juillet 2026.

L'associé unique décide de renouveler ce mandat pour une durée d'une année qui expirera le 31 juillet 2027.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président de séance
Monsieur Thomas GONON



BILAN ACTIF

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

cerrtifié conforme l'original

	Valeur au 31/03/2026			% de l'actif	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement	64 230,00	64 230,00				
Immobilisations incorporelles				3,29		2,70
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	263 743,10	90 783,58	172 959,52		176 463,05	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				16,19		14,11
Terrains						
Constructions	436 700,00	315 982,57	120 717,43		144 286,45	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	2 525 298,37	1 870 386,23	654 912,14		709 077,11	
Autres immobilisations corporelles	472 619,48	398 290,67	74 328,81		68 119,57	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				0,23		0,19
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	500,00		500,00		500,00	
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 666,70		11 666,70		11 666,70	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**3 774 757,65**	**2 739 673,05**	**1 035 084,60**	**19,71**	**1 110 112,88**	**17,00**
Stocks et en-cours				47,20		52,76
Mat. premières, autres approv.	2 316 456,31	43 865,90	2 272 590,41		3 221 128,02	
En-cours de production						
Produits finis	205 630,57		205 630,57		223 515,56	
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				25,67		29,10
Créances Clients et comptes ratt.	950 839,40		950 839,40		1 660 354,09	
Autres créances	397 032,59		397 032,59		239 447,82	
Charges constatées d'avance	50 985,31		50 985,31		45 867,40	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	338 229,62		338 229,62	6,44	28 975,59	0,44
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**4 259 173,80**	**43 865,90**	**4 215 307,90**	**80,29**	**5 419 288,48**	**83,00**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**8 033 931,45**	**2 783 538,95**	**5 250 392,50**	**100**	**6 529 401,36**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*1 398 857,30*					

BILAN PASSIF

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	% du passif	Valeur au 31/03/2025	% du passif
Capital (dont versé : 0)		500 000,00	9,52	500 000,00	7,66
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			33,33		26,65
Réserve légale		50 000,00		50 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		1 699 791,91		1 689 920,34	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-45 551,55	-0,87	9 871,57	0,15
Subventions d'investissement		2 438,89	0,05	3 438,89	0,05
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**2 206 679,25**	**42,03**	**2 253 230,80**	**34,51**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		610 041,29	11,62	1 627 682,56	24,93
Emprunts et dettes financières diverses		2 895,54	0,06	1 155,05	0,02
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		749 072,13	14,27	937 333,37	14,36
Dettes fiscales et sociales		120 036,13	2,29	133 876,36	2,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		1 561 668,16	29,74	1 576 123,22	24,14
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**3 043 713,25**	**57,97**	**4 276 170,56**	**65,49**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**5 250 392,50**	**100**	**6 529 401,36**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*2 982 673,25*			

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue		8 993 430,42	11 685 194,05	-2 691 763,63	-23,04
dont à l'exportation :	8 840 311				
Montant net du chiffre d'affaires		**8 993 430,42**	**11 685 194,05**	**-2 691 763,63**	**-23,04**
Production stockée		-17 884,99	-366 079,19	348 194,20	95,11
Production immobilisée					
Subventions		6 583,30	12 297,00	-5 713,70	-46,46
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			75 775,68	-75 775,68	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		29 036,82	70,15	28 966,67	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**9 011 165,55**	**11 407 257,69**	**-2 396 092,14**	**-21,00**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises		8 169,19	9 042,08	-872,89	-9,65
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.		5 263 171,98	6 355 608,65	-1 092 436,67	-17,19
Variation de stocks		904 671,71	1 987 444,78	-1 082 773,07	-54,48
Autres achats et charges externes (1)		1 320 256,83	1 611 994,80	-291 737,97	-18,10
Impôts, taxes et versements assimilés		16 983,42	35 191,27	-18 207,85	-51,74
Salaires		816 083,46	877 177,90	-61 094,44	-6,96
Cotisations sociales		321 510,12	314 409,62	7 100,50	2,26
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		184 836,23	132 579,50	52 256,73	39,42
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		43 865,90		43 865,90	
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		389,77	83,90	305,87	364,56
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**8 879 938,61**	**11 323 532,50**	**-2 443 593,89**	**-21,58**
(1) y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier		*81 885,96*	*78 610,56*		
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**131 226,94**	**83 725,19**	**47 501,75**	**56,74**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change		18,02	352,83	-334,81	-94,89
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**18,02**	**352,83**	**-334,81**	**-94,89**

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation en valeur	Variation en %
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		203 776,51	79 437,95	124 338,56	156,52
Différences négatives de change			90,50	-90,50	-100,00
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**203 776,51**	**79 528,45**	**124 248,06**	**156,23**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**-203 758,49**	**-79 175,62**	**-124 582,87**	**-157,35**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**-72 531,55**	**4 549,57**	**-77 081,12**	
Produits exceptionnels	(VII)		4 604,00	-4 604,00	-100,00
Charges exceptionnelles	(VIII)		83,00	-83,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**		**4 521,00**	**-4 521,00**	**-100,00**
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	-26 980,00	-801,00	-26 179,00	
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**9 011 183,57**	**11 412 214,52**	**-2 401 030,95**	**-21,04**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**9 056 735,12**	**11 402 342,95**	**-2 345 607,83**	**-20,57**
BÉNÉFICE OU PERTE		**-45 551,55**	**9 871,57**	**-55 423,12**	**-561,44**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/03/2026 est de 5 250 392,50 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -45 551,55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Un litige est en cours avec un fournisseur d'alcool par rapport à un contrat d'approvisionnement signé il y a des années, quand l'alcool était encore à un prix largement supérieur au prix du marché. La société à acheté de l'alcool cette année, c'est pourquoi une provision pour dépréciation du stock a été constaté pour 44 K€.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/03/2026 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégréssif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages et industriels		3 à 10
Frais d'établissement	5,00	
Logiciels et site internet		1 à 3
Autres immobilisations incorp.		5 à 10
Matériel de bureau et info.		3 à 5
Mobilier	4,00	

Le système dégressif a été utilisé pour amortir le matériel industriel, incidence traitée en amortissement dérogatoire.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Informations concernant les provisions règlementées figurant au bilan

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent des amortissments dérogatoires.

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CSA AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8.000 €

Inscrite près la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la région Ouest-Atlantique

Sébastien SULLAM

Commissaire aux Comptes

A. DE FUSSIGNY SAS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 mars 2026

SIEGE SOCIAL
17, rue des Gabariers
16 100 COGNAC

CSA AUDIT SARL
14, avenue de Copenhague- 17000 La Rochelle
RCS La Rochelle 488 990 359
Tel 05 46 52 22 29 / Fax 05 46 52 28 18

A. DE FUSSIGNY SAS
17, rue des Gabariers
16 100 COGNAC
31 mars 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

Aux associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A DE FUSSIGNY relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE » de l'annexe

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler, sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Rochelle,
Le 20 août 2026

Pour la SARL CSA AUDIT,
Sébastien SULLAM,
Commissaire aux comptes



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à La Rochelle,
Le 20 août 2026

Pour la SARL CSA AUDIT,
Sébastien SULLAM,
Commissaire aux comptes



BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

BILAN ACTIF

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026			% de l'actif	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement	64 230,00	64 230,00				
Immobilisations incorporelles				3,29		2,70
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	263 743,10	90 783,58	172 959,52		176 463,05	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				16,19		14,11
Terrains						
Constructions	436 700,00	315 982,57	120 717,43		144 286,45	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	2 525 298,37	1 870 386,23	654 912,14		709 077,11	
Autres immobilisations corporelles	472 619,48	398 290,67	74 328,81		68 119,57	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				0,23		0,19
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	500,00		500,00		500,00	
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 666,70		11 666,70		11 666,70	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**3 774 757,65**	**2 739 673,05**	**1 035 084,60**	**19,71**	**1 110 112,88**	**17,00**
Stocks et en-cours				47,20		52,76
Mat. premières, autres approv.	2 316 456,31	43 865,90	2 272 590,41		3 221 128,02	
En-cours de production						
Produits finis	205 630,57		205 630,57		223 515,56	
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				25,67		29,10
Créances Clients et comptes ratt.	950 839,40		950 839,40		1 660 354,09	
Autres créances	397 032,59		397 032,59		239 447,82	
Charges constatées d'avance	50 985,31		50 985,31		45 867,40	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	338 229,62		338 229,62	6,44	28 975,59	0,44
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**4 259 173,80**	**43 865,90**	**4 215 307,90**	**80,29**	**5 419 288,48**	**83,00**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**8 033 931,45**	**2 783 538,95**	**5 250 392,50**	**100**	**6 529 401,36**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*1 398 857,30*					

BILAN PASSIF

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	% du passif	Valeur au 31/03/2025	% du passif
Capital (dont versé : 0)		500 000,00	9,52	500 000,00	7,66
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			33,33		26,65
Réserve légale		50 000,00		50 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		1 699 791,91		1 689 920,34	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-45 551,55	-0,87	9 871,57	0,15
Subventions d'investissement		2 438,89	0,05	3 438,89	0,05
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**2 206 679,25**	**42,03**	**2 253 230,80**	**34,51**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		610 041,29	11,62	1 627 682,56	24,93
Emprunts et dettes financières diverses		2 895,54	0,06	1 155,05	0,02
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		749 072,13	14,27	937 333,37	14,36
Dettes fiscales et sociales		120 036,13	2,29	133 876,36	2,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		1 561 668,16	29,74	1 576 123,22	24,14
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**3 043 713,25**	**57,97**	**4 276 170,56**	**65,49**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**5 250 392,50**	**100**	**6 529 401,36**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*2 982 673,25*			

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue		8 993 430,42	11 685 194,05	-2 691 763,63	-23,04
dont à l'exportation : 8 840 311					
Montant net du chiffre d'affaires		**8 993 430,42**	**11 685 194,05**	**-2 691 763,63**	**-23,04**
Production stockée		-17 884,99	-366 079,19	348 194,20	95,11
Production immobilisée					
Subventions		6 583,30	12 297,00	-5 713,70	-46,46
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			75 775,68	-75 775,68	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		29 036,82	70,15	28 966,67	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**9 011 165,55**	**11 407 257,69**	**-2 396 092,14**	**-21,00**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises		8 169,19	9 042,08	-872,89	-9,65
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.		5 263 171,98	6 355 608,65	-1 092 436,67	-17,19
Variation de stocks		904 671,71	1 987 444,78	-1 082 773,07	-54,48
Autres achats et charges externes (1)		1 320 256,83	1 611 994,80	-291 737,97	-18,10
Impôts, taxes et versements assimilés		16 983,42	35 191,27	-18 207,85	-51,74
Salaires		816 083,46	877 177,90	-61 094,44	-6,96
Cotisations sociales		321 510,12	314 409,62	7 100,50	2,26
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		184 836,23	132 579,50	52 256,73	39,42
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		43 865,90		43 865,90	
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		389,77	83,90	305,87	364,56
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**8 879 938,61**	**11 323 532,50**	**-2 443 593,89**	**-21,58**
(1) y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier		*81 885,96*	*78 610,56*		
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**131 226,94**	**83 725,19**	**47 501,75**	**56,74**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change		18,02	352,83	-334,81	-94,89
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**18,02**	**352,83**	**-334,81**	**-94,89**

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation en valeur	Variation en %
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		203 776,51	79 437,95	124 338,56	156,52
Différences négatives de change			90,50	-90,50	-100,00
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**203 776,51**	**79 528,45**	**124 248,06**	**156,23**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**-203 758,49**	**-79 175,62**	**-124 582,87**	**-157,35**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**-72 531,55**	**4 549,57**	**-77 081,12**	
Produits exceptionnels	(VII)		4 604,00	-4 604,00	-100,00
Charges exceptionnelles	(VIII)		83,00	-83,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**		**4 521,00**	**-4 521,00**	**-100,00**
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	-26 980,00	-801,00	-26 179,00	
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**9 011 183,57**	**11 412 214,52**	**-2 401 030,95**	**-21,04**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**9 056 735,12**	**11 402 342,95**	**-2 345 607,83**	**-20,57**
BÉNÉFICE OU PERTE		**-45 551,55**	**9 871,57**	**-55 423,12**	**-561,44**

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/03/2026 est de 5 250 392,50 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -45 551,55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Un litige est en cours avec un fournisseur d'alcool par rapport à un contrat d'approvisionnement signé il y a des années, quand l'alcool était encore à un prix largement supérieur au prix du marché. La société à acheté de l'alcool cette année, c'est pourquoi une provision pour dépréciation du stock a été constaté pour 44 K€.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/03/2026 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages et industriels		3 à 10
Frais d'établissement	5,00	
Logiciels et site internet		1 à 3
Autres immobilisations incorp.		5 à 10
Matériel de bureau et info.		3 à 5
Mobilier	4,00	

Le système dégressif a été utilisé pour amortir le matériel industriel, incidence traitée en amortissement dérogatoire.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Informations concernant les provisions règlementées figurant au bilan

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent des amortissments dérogatoires.

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réeval.	acquisition
Frais d'établissement et développement	64 230,00		
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	263 743,10		4 250,00
TOTAL	**263 743,10**		**4 250,00**
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol propre	17 738,28		
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	413 549,57		5 412,15
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 441 989,77		83 308,60
Installations générales, agencements et aménagements divers	422 706,78		21 087,20
Matériel de transport	958,33		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	27 867,17		
Immobilisations corporelles en cours			3 350,00
TOTAL	**3 324 809,90**		**113 157,95**
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	500,00		
Prêts et autres immobilisations financières	11 666,70		
TOTAL	**12 166,70**		
TOTAL GENERAL	**3 664 949,70**		**117 407,95**

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Frais d'établissement et développement			64 230,00	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		4 250,00	263 743,10	
TOTAL		**4 250,00**	**263 743,10**	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol propre			17 738,28	
Constructions inst. générales, agencements			418 961,72	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			2 525 298,37	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			443 793,98	
Matériel de transport			958,33	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			27 867,17	
Immobilisations corporelles en cours		3 350,00		
TOTAL		**3 350,00**	**3 434 617,85**	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			500,00	
Prêts et autres immobilisations financières			11 666,70	
TOTAL			**12 166,70**	
TOTAL GENERAL		**7 600,00**	**3 774 757,65**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.			64 230,00			64 230,00
Autres immobs incorporelles			87 280,05	3 503,53		90 783,58
TOTAL			**151 510,05**	**3 503,53**		**155 013,58**
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			10 587,46	1 182,56		11 770,02
Const. inst. géné., agencts			276 413,94	27 798,61		304 212,55
Inst. tech., mat. et out. industriels			1 732 912,66	137 473,57		1 870 386,23
Inst. générales, agencts divers			356 747,37	14 085,31		370 832,68
Matériel de transport			760,29	191,67		951,96
Matériel de bureau, informatique			25 905,05	600,98		26 506,03
TOTAL			**2 403 326,77**	**181 332,70**		**2 584 659,47**
TOTAL GENERAL			**2 554 836,82**	**184 836,23**		**2 739 673,05**

CRÉDITS-BAIL

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotation aux amort. théorique		Valeur nette
			de l'exercice	cumul exerc. ant.	
Inst. matériels et outillages	402 769,00		80 553,80	243 003,96	-323 557,76
TOTAL	**402 769,00**		**80 553,80**	**243 003,96**	**-323 557,76**

	Redevance payée		Redevance restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumul exerc. antérieurs	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Inst. matériels et outillages	81 885,96	252 481,71	75 062,13			4 027,69
TOTAL	**81 885,96**	**252 481,71**	**75 062,13**			**4 027,69**

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	11 666,70		11 666,70
Actif circulant			
Autres créances clients	950 839,40	950 839,40	
Impôts sur les bénéfices	32 277,00	32 277,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	47 789,42	47 789,42	
Débiteurs divers	316 966,17	316 966,17	
Charges constatées d'avance	50 985,31	50 985,31	
TOTAL	**1 410 524,00**	**1 398 857,30**	**11 666,70**

TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	500 000,00							500 000,00
Réserve légale	50 000,00							50 000,00
Autres réserves	1 689 920,3	9 871,57						1 699 791,9
Résultat de l'exercice	9 871,57	-9 871,57				-45 551,55		-45 551,55
Subventions d'investissement	3 438,89						-1 000,00	2 438,89
TOTAL	**2 253 230,**					**-45 551,55**	**-1 000,00**	**2 206 679,**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS A. DE FUSSIGNY

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	610 041,29	549 001,29	61 040,00	
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	2 895,54	2 895,54		
Fournisseurs et comptes rattachés	749 072,13	749 072,13		
Personnel et comptes rattachés	51 273,00	51 273,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 086,24	60 086,24		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 690,09	1 690,09		
Autres impôts et taxes assimilées	6 986,80	6 986,80		
Groupes et associés (2)	1 561 668,16	1 561 668,16		
TOTAL	**3 043 713,25**	**2 982 673,25**	**61 040,00**	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	492 932,00			

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Ce montant correspond à la dette actuarielle du passif social, c'est à dire tenant compte des droits acquis antérieurement, valorisé au 31/03/2026. La valeur actuelle des indémnités probables à verser si l'on tient compte des droits futurs s'élève à 159 343 €.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 62 993,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,90 %
Table de mortalité	TH/TF 00-02
Départ volontaire à	64 ans
Taux de rotation	1,00 %